



CELE Échanges, Centre pour des environnements
pédagogiques efficaces 2009/08

Contrôle de la qualité
des bâtiments scolaires
dans la communauté
flamande de Belgique

Geert Leemans

<https://dx.doi.org/10.1787/220438160548>

Contrôle de la qualité des bâtiments scolaires dans la communauté flamande de Belgique

Par Geert Leemans, Office flamand pour l'infrastructure scolaire, Belgique

Au cours de l'année 2008, l'Office flamand pour l'infrastructure scolaire (AGION) a évalué la qualité des bâtiments scolaires en Flandres, en utilisant un système de contrôle basé sur l'expérience internationale. Les résultats ont démontré que la plupart des bâtiments scolaires répondent aux exigences de base en matière d'habitabilité et de sécurité, mais ne sont pas à la hauteur en ce qui concerne les défis pédagogiques et sociaux du XXI^e siècle.

DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LES BÂTIMENTS SCOLAIRES EN FLANDRES

Ces dernières années, des opérations d'investissement à grande échelle dans les bâtiments scolaires ont été mises en place dans nombre de pays, comme le projet Conception-Construction-Financement-Maintenance (DBFM) dans la région des Flandres en Belgique, qui prévoit la construction et la rénovation de plus de 200 écoles grâce aux initiatives de financement privé (IFP). Ces initiatives d'investissement ont apporté un souffle nouveau au débat sur la manière dont les écoles devrait être construites, et se traduisent souvent par l'émergence d'une nouvelle vision des bâtiments scolaires pour le XXI^e siècle.

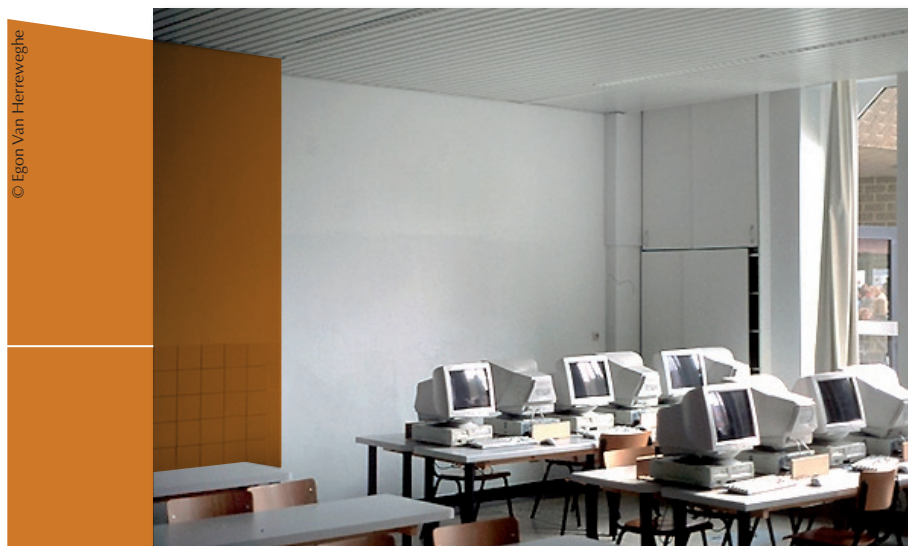
© Elke Lannoo



Une école rurale typique en Flandres avec sa cour de récréation pavée

On exige plus des bâtiments scolaires d'aujourd'hui que par le passé. Les développements intervenus dans l'éducation et la société – tels que les besoins liés à la durabilité et la protection environnementale, les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les salles de classe, l'utilisation de l'école par la communauté, l'éducation inclusive ou les méthodes pédagogiques changeantes, ont donné naissance à de nouvelles idées sur ce qui est considéré comme un bâtiment scolaire contemporain de qualité.

Coin informatique improvisé
dans une salle de classe



2

AGION, l'office qui subventionne les bâtiments scolaires flamands, a formulé quelques principes de base pour des bâtiments scolaires de qualité en Flandres, et les a intégrés à des objectifs stratégiques en matière de politique éducative. Les bâtiments scolaires contemporains devraient, tout d'abord, être fonctionnels et durables. Ils devraient être sécurisés, confortables, faciles à entretenir et accessibles facilement. Ils devraient appuyer le projet pédagogique de l'école, fournir un environnement pédagogique stimulant, et être adapté à une utilisation flexible et multifonctionnelle. De plus, la viabilité des bâtiments scolaires devraient recouvrir plusieurs aspects : ils devraient entretenir des relations ouvertes avec la communauté alentour, ils devraient avoir une valeur architecturale durable, ils devraient être économiquement rentables (construction et gestion présentant un bon rapport coût-bénéfice) et, enfin, ils devraient être respectueux de l'environnement en termes de matériaux de construction, et de consommation d'énergie et d'eau.

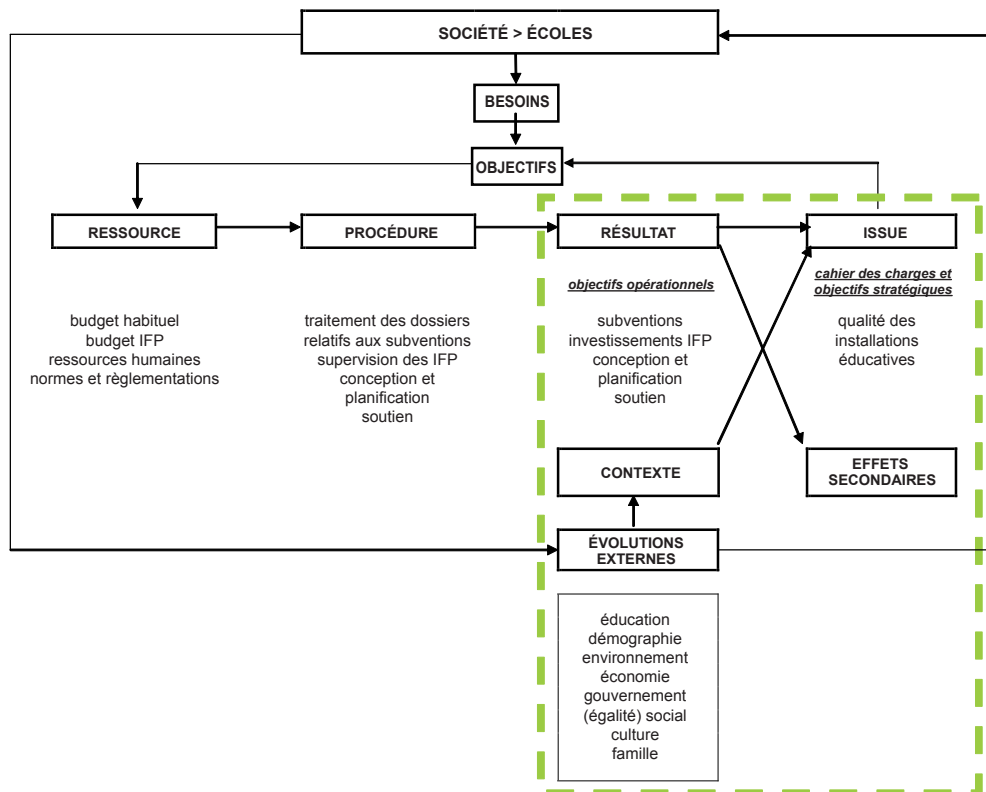
Un système de contrôle des bâtiments scolaires a été conçu pour évaluer dans quelle mesure les écoles en Flandres satisfont ces normes et leurs objectifs correspondants en termes de politique éducative.

DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE

L'évaluation réussie de la politique éducative nécessite un outil d'évaluation qui suive la logique du cycle de gestion et de la politique éducative. Cet outil évalue un certain nombre d'éléments de base formant une séquence cyclique. Le cycle de la politique éducative montre qu'au sein d'un contexte éducatif et sociétal plus vaste, la politique éducative formule un certain nombre d'*objectifs* à atteindre en ce qui concerne les bâtiments scolaires et fournit les *ressources* (ex. budgets d'investissement, ressources humaines, normes et réglementations) nécessaires pour les réaliser. L'office peut ensuite mettre en place un certain nombre de *procédures* (ex. traitement des dossiers, supervision des IFP, fourniture d'un

soutien en matière de conception et de planification) générant des *résultats* (ex. subventions accordées aux écoles, investissements IFP, conseils en matière de conception et de planification), qui devraient, en définitive, amener aux *issues* souhaitées dans les écoles – à savoir dans le cas présent, l'amélioration de la qualité des bâtiments scolaires (voir graphique 1).

Graphique 1 CYCLE DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE



Dans le cadre de cette évaluation de la politique éducative, AGION s'est intéressé principalement aux résultats obtenus et aux effets de la politique éducative (indiqués dans l'encadré vert du graphique 1). Pour mesurer ces résultats et effets, l'office a créé un système de contrôle, dans lequel des indicateurs sont utilisés pour décrire l'efficacité de la politique éducative. Ces indicateurs nécessitent la collecte systématique et récurrente de données.

Pour s'assurer que les indicateurs adéquats sont sélectionnés pour évaluer la qualité des bâtiments scolaires, la notion de qualité, telle qu'elle existe dans la politique relative aux bâtiments scolaires flamands, a été testée selon quatre perspectives, à savoir :

- (1) idées générales sur la qualité architecturale des bâtiments qui émergent des publications scientifiques et gouvernementales sur la qualité architecturale et des évaluations après emménagement ;
- (2) opinions récentes émises sur l'architecture scolaire de qualité par des groupes de réflexion et des organismes internationaux, tels que l'*American DesignShare* ou la *British Commission for Architecture and the Built Environment* (Commission britannique pour l'architecture et l'environnement bâti) ;

- (3) travaux en cours sur la qualité des bâtiments scolaire menés par le Centre de l'OCDE pour des environnements pédagogiques efficaces (CELE), en particulier le projet « Évaluer la qualité des espaces éducatifs » (se référer au cadre d'évaluation du CELE pour l'évaluation de la qualité des espaces éducatifs à l'adresse suivante www.oecd.org/edu/equipements/evaluationqualite) ;
- (4) critères utilisés dans les enquêtes et les outils d'évaluation existants pour évaluer la qualité des bâtiments scolaires. Plus de 30 échelles d'évaluation et questionnaires ont été examinés, à partir desquels un corps commun d'indicateurs descriptifs et qualitatifs ont été sélectionnés.

Cet examen a permis de produire une liste utile d'indicateurs de qualité. Certains ont trait à l'habitabilité, la sécurité et l'hygiène des bâtiments scolaires – les exigences de base que les bâtiments scolaires doivent satisfaire pour pouvoir dispenser un enseignement dans des conditions acceptables. Les autres indicateurs incluent des critères relatifs aux nouveaux défis du XXI^e siècle auxquels sont confrontés les bâtiments scolaires en termes de durabilité, du rôle social changeant des écoles, et des récentes évolutions en matière de pédagogie et de méthodes d'enseignement.

Les statistiques utilisées pour les indicateurs ont été collectées dans toutes les écoles de Flandres par le biais d'une enquête en ligne menée début 2008. Dans l'enquête, on a demandé aux écoles d'évaluer leur bâtiment en utilisant de multiples critères relatifs à divers aspects qualitatifs, y compris, bien entendu, les récents défis inhérents au XXI^e siècle. Outre la qualité des bâtiments, des informations plus descriptives sont également prises en considération, telles que la gestion des bâtiments, et l'âge et la superficie des bâtiments scolaires. Des informations utilisables ont été collectées auprès de 3 618 sites scolaires, à savoir près de 60 % des écoles.

4

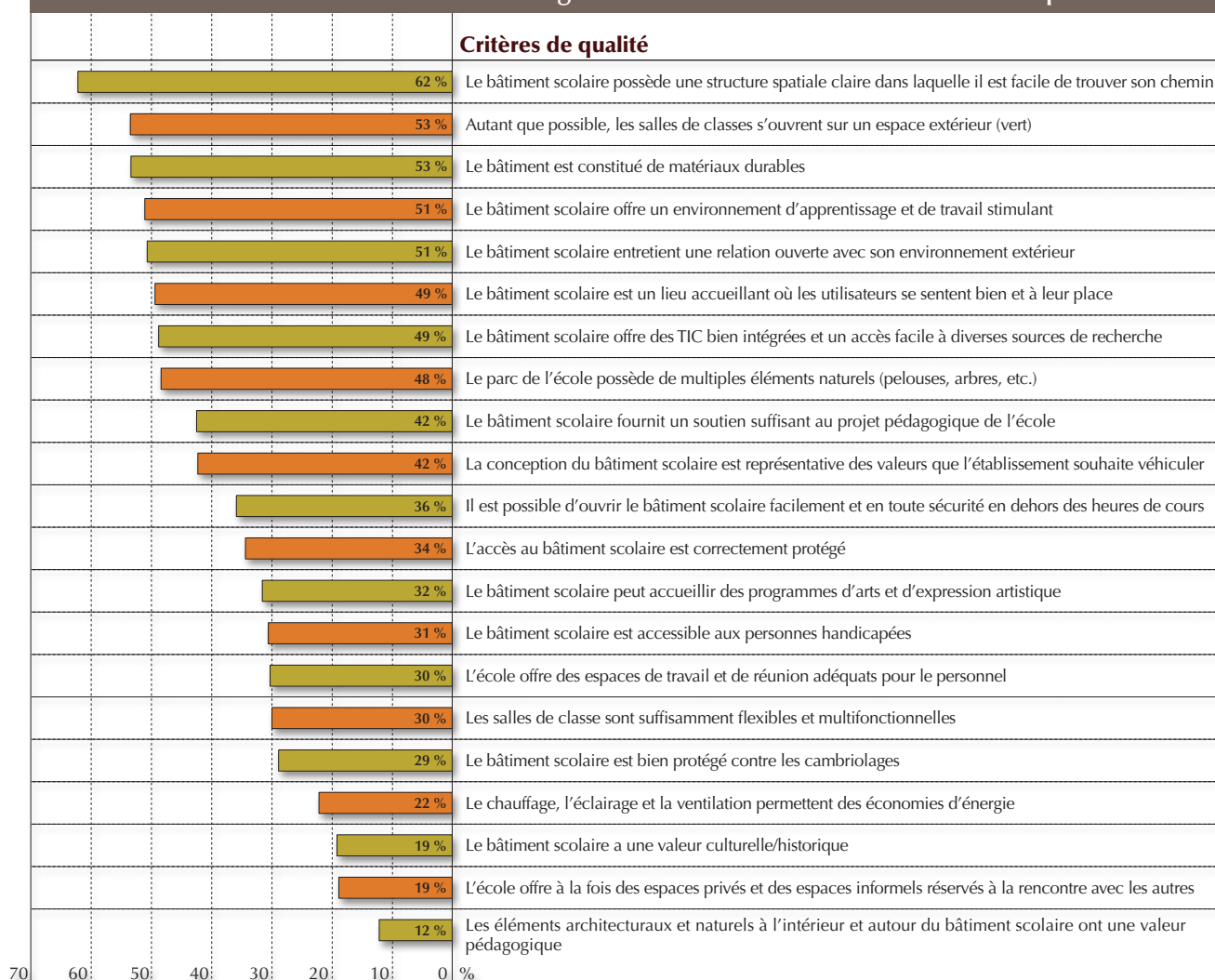
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

La conclusion la plus importante de l'enquête est que la qualité de la majeure partie des bâtiments scolaires flamands est adéquate en termes de conditions de confort de base, d'état et de sécurité. Les élèves et les enseignants bénéficient donc d'une certaine qualité de base en ce qui concerne les locaux éducatifs. Cependant, AGION a également découvert qu'une minorité de bâtiments scolaires, à savoir 7 % du total, ne répond pas à ces normes de base. Les problèmes les plus urgents résident donc dans ce groupe.

Néanmoins, en ce qui concerne les aspects qualitatifs associés aux défis du XXI^e siècle pour les infrastructures scolaires, les bâtiments scolaires sont beaucoup plus souvent défectueux. Vingt-six pour cent ne sont clairement pas en mesure d'offrir de nouvelles conditions, contre seulement 21 % qui sont tout à fait en mesure de le faire. Certains chiffres tirés de l'enquête en témoignent (voir graphique 2).

Concernant la taille des bâtiments, l'enquête montre qu'en moyenne il existe un manque d'espace pédagogique en Flandres. Sur 32 % des sites, les bâtiments scolaires sont jugés trop petits. Outre un manque de salles de classe traditionnelles, davantage d'espaces de soutien sont nécessaires, tels que bibliothèques ou centres multimédia, espaces de détente, salles pour le personnel et salles multifonctionnelles. Le manque d'espace est plus marqué dans la région de Bruxelles.

AGION a découvert que le problème des bâtiments scolaires existe dans une plus ou moins large mesure dans l'ensemble des réseaux éducatifs de Flandres et à tous les niveaux de l'éducation. Tandis que 21 % des bâtiments scolaires ont été jugés inadéquats, 53 % sont jugés utilisables en l'état. Les différences en termes de qualité et les problèmes y relatifs sont, en fait, liés au problème de la pauvreté.

Graphique 2 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES BÂTIMENTS SCOLAIRES EN FLANDRES
 % des sites scolaires satisfaisant largement ou entièrement aux critères de qualité


Les bâtiments scolaires situés dans les quartiers pauvres, souvent à l'intérieur des villes, sont en général jugés moins adéquats que les bâtiments scolaires situés dans les zones plus riches.

Outre la qualité des bâtiments eux-mêmes, l'enquête aborde les questions relatives aux procédures permettant la mise en place de nouveaux projets de construction. Elle montre que les conseils d'établissements ont en général disposé d'un nombre suffisant d'occasions de participer à de nouveaux projets de construction. De plus, dans la plupart des cas, un programme de construction bien pensé était établi à l'avance. La plupart des conseils d'établissements ont également reçu les conseils dont ils avaient besoin en ce qui concerne la planification, la conception et les questions financières. Dans la plupart des cas, les conseils ont par ailleurs eu l'occasion d'évaluer le projet à intervalles fixes et de l'ajuster avec précision. Deux conditions ont été satisfaites dans une beaucoup moins large mesure. Pour seulement 51 % des nouveaux projets de construction ou de rénovation, une procédure de sélection des architectes est intervenue. De plus, en général, les occasions pour les enseignants, les élèves, le personnel nettoyeur, et les parents et les résidents locaux de participer à la planification de la construction étaient limitées.

© Elke Lannoo



Salle de classe



Gymnase

© Jan Sneyers

En ce qui concerne la gestion des bâtiments, les résultats de l'enquête révèlent que la plupart des écoles disposent d'un plan de prévention ou d'une note d'orientation sur la santé, la sécurité et l'environnement. Cependant, un schéma directeur indiquant la politique à long terme de l'école en matière d'infrastructure était disponible dans seulement 42 % des sites. Le gaz est la source d'énergie la plus fréquemment utilisée pour le chauffage des bâtiments scolaires flamands (utilisée sur 74 % des sites), mais le fioul est encore utilisé en tant que source d'énergie pour le chauffage dans 42 % des sites. Les sources d'énergie alternatives, respectueuses de l'environnement sont très rarement utilisées pour le chauffage des bâtiments.

Les conclusions relatives à l'utilisation des bâtiments scolaires se sont révélées très positives : seuls 14 % des sites possèdent des salles vides. Dans la plupart des cas, il s'agit de petites sections de bâtiment qui, souvent, ne sont plus adaptées à l'enseignement, ce qui explique leur inutilisation. Les bâtiments et salles de classe sur 59 % des sites sont également utilisés hors des heures normales d'ouverture de l'école ; cette utilisation extrascolaire est dans une large mesure liée à la capacité des bâtiments à être facilement accessibles, en toute sécurité. Dans la plupart des cas, l'utilisation extrascolaire des bâtiments scolaires se produit sur une base régulière.

CONCLUSION

Au terme de nombreuses années de sous-investissement et d'une politique visant principalement à répondre aux besoins les plus pressants, les Flandres sont désormais confrontées à un défi important, à savoir la nécessité d'étendre son parc de bâtiments scolaires de qualité. Les initiatives récentes, telles



© Elke Lannoo

Des « blocs » de salle de classe ou pavillons sont construits sur de nombreux sites scolaires afin de remédier temporairement au manque d'espace, mais sont souvent utilisés plus longtemps qu'initialement prévu.



© Jan Sneyers

Bâtiment scolaire équipé de blocs de salles de classe temporaires

que l'augmentation des budgets habituels consacrés à la construction d'écoles, le projet DBFM ou les investissements supplémentaires en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie, constituent déjà un pas dans la bonne voie. Cependant, les enquêtes montrent que le besoin de bâtiments de qualité et de ressources financières supplémentaires reste considérable en Flandres. Cela nécessite une politique d'investissement soutenue dont le leitmotiv est la qualité, l'innovation, et un soutien solide en matière de planification et de conception pour les écoles.

Pour en savoir plus, contacter :

Geert Leemans

AGION (Agentschap voor Infrastructuur in het Onderwijs)

Koningsstraat 94

1000 Bruxelles

Belgique

Geert.leemans@agion.be

www.agion.be

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2009

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.
